

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING

Séance du 19 octobre 2009

## COMPTE-RENDU

AFFAIRE N° 1	Rapport annuel de l'AME pour 2008 Communication	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	--	-----------------------------

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing (AME) doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus.

Le président de l'AME vient d'adresser à la Ville le rapport annuel 2008 de l'agglomération que vous trouverez ci-joint :

A celui-ci sont joints les documents suivants pour 2008 :

- Compte administratif 2008 du budget principal,
- Comptes administratifs 2008 des budgets annexes de l'assainissement, de la Z.A de la grande prairie et de la Z.I d'Amilly,
- Rapport annuel du service public de l'eau (Lyonnaise des eaux),
- Rapport annuel du service de l'assainissement (Lyonnaise des eaux),
- Rapport d'activité du SMIRTOM (ramassage et traitement des ordures ménagères),
- Rapport d'activité d'AMELYS (transports urbains),

Ces documents sont consultables à la direction générale des services.

Le conseil municipal a pris acte de cette communication.

AFFAIRE N° 2	Budget principal de l'exercice 2009 : vote du budget supplémentaire (DM N°3)	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	---	-----------------------------

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget supplémentaire 2009 qui est équilibré à :

- 3.851.244,30 € en section d'investissement,
- 811.187 € en section de fonctionnement.

AFFAIRE N° 3	Vote de subventions complémentaires	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	-------------------------------------	-----------------------------

Le Conseil Municipal a voté les subventions complémentaires suivantes pour un montant total de 15.450 euros :

- Les Amis de Radio Chalette..... 10.000 €
- Modélisme naval du Gâtinais .....450 €
- ADAMIF ..... 5.000 €

AFFAIRE N° 4	Restaurant sur le lac : fixation des tarifs de la carte « automne/hiver »	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	---	-----------------------------

Le Conseil Municipal a adopté les tarifs de la carte « automne – hiver » du restaurant sur le lac. Ils prévoient notamment :

- le menu bistrot à deux formules : 20,50 € et 23,50€,
- la formule du maraicher : 14,50 €,
- les formules du boucher ou du pêcheur : 15,50 €,
- le plaisir du lac : 26,50 €

AFFAIRE N° 5	Débat sur les orientations du budget 2010 du restaurant du lac	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	--	-----------------------------

Le Conseil Municipal a débattu des orientations du budget 2010 du restaurant sur le lac. Il est demandé de poursuivre la maîtrise des dépenses et de contribuer à l'animation de la base de loisirs.

AFFAIRE N° 6	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PAM relatif à la réhabilitation de 4 logements individuels 20, 21, 23 et 24 rue Lavoisier	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	---	-----------------------------

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 91.638 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PAM destiné à la réhabilitation de 4 logements individuels 20/ 21/ 23 et 24 rue Lavoisier.

- Taux d'intérêt révisable : 1,85 % (sur livret A),
- Durée d'amortissement : 20 ans,
- Taux de progressivité des annuités : 05 %,
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 7	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PAM relatif à la réhabilitation de 2 logements individuels 40 rue du 23 août	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	--	-----------------------------

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 41.400 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PAM destiné à la réhabilitation de 2 logements individuels 40 rue du 23 août.

- Taux d'intérêt révisable : 1,85 % (sur livret A),
- Durée d'amortissement : 20 ans,
- Taux de progressivité des annuités : 05 %,
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 8	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt relatif à la réhabilitation de 14 logements collectifs 66 rue Kléber et 1 place Marin la Meslée	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	---	-----------------------------

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 264.177 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement d'un prêt destiné à la réhabilitation de 14 logements collectifs 66 rue Kléber et 1 place Marin la Meslée.

- Taux d'intérêt fixe : 4,31 %,
- Durée d'amortissement : 20 ans,
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 9	Autorisation permanente de poursuites accordées au comptable du Trésor	Rapporteur : M. le Maire
-----------------	--	-----------------------------

Afin de faciliter le dispositif de recouvrement des impayés et d'améliorer les délais d'encaissement, le Conseil Municipal a autorisé de façon permanente le Trésorier Principal à effectuer le recouvrement **par voie d'opposition à tiers détenteur (OTD)** des créances non acquittées par des redevables défaillants.

Le logiciel de la trésorerie permet des poursuites pour la dette globale d'un débiteur par collectivité ; toutefois, la réglementation impose un barème par débiteur :

- Pour une dette globale de moins de 30 €, le comptable enverra des lettres de rappel et commandement de payer,
- Pour une dette globale comprise entre 30 € 130 €, le comptable pourra donc effectuer une ou plusieurs **oppositions à tiers détenteur**, auprès des employeurs et assimilés (caisses de retraite, chômage...) et de la CAF dans le cas des factures de restauration scolaire et d'accueil de loisirs,
- Au-delà de 130 €, la saisie pourra être effectuée en plus sur les comptes bancaires,
- **Toute action complémentaire effectuée par voie d'huissier (saisie vente, véhicule.....) ne sera diligentée qu'avec l'accord de Monsieur le Maire.**

AFFAIRE N° 10	Procédure d'enquête publique pour déclassement de rues sur le quartier Kennedy	Rapporteur : M. Pépin
------------------	---	--------------------------

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Plateau, le paysage urbain du quartier Kennedy va être remodelé au travers des démolitions, reconstructions, résidentialisations des immeubles conservés, mais également par un travail sur les espaces publics.

Aussi, afin de modifier l'affectation des nouveaux espaces, il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour déclasser les voies devenues sans objet : partie de la rue Pierné, rue Honegger, rue Camille St Saëns, rue Léo Délibes, impasse Pierné. Le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure d'enquête publique pour ce déclassement.

AFFAIRE N° 11	Renouvellement urbain du Plateau : démolition d'immeubles collectifs, rue Honegger, Saint Sébastien, saint Saëns : accord de principe de la Ville	Rapporteur : M. Pépin
------------------	--	--------------------------

Dans le cadre du projet ANRU « du plateau », la société HAMOVAL doit poursuivre le programme de démolition, commencé en 2005 avec 175 logements démolis, par une dernière tranche de démolition de 86 logements situés rue Honegger, St Sébastien, St Saëns.

La Ville est sollicitée afin de confirmer son accord sur ces démolitions, prévues dans le cadre de la convention ANRU. Le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable.

AFFAIRE N° 12	Avis du conseil municipal sur l'implantation de la papèterie ICT soumise à autorisation comme installation classée pour protection de l'environnement	Rapporteur : M. Pépin
------------------	--	--------------------------

Par une délibération du 14 septembre 2009, le conseil municipal a été informé de l'implantation envisagée d'une papèterie sur la zone d'Arboria à Pannes avec rejet de l'eau utilisée dans le Loing au pont des cinq arches à Châlette. La commune n'est pas opposée à l'arrivée de cette entreprise créatrice d'emplois mais exige des garanties sur la qualité des rejets qui ne devront pas polluer le Loing.

Une enquête publique a eu lieu du 12 septembre au 13 octobre 2009 à la mairie de Pannes et à la mairie de Châlette sur Loing. Pour sa part, la Ville a commandé une étude à la société BIOTOPE sur les conséquences écologiques du fonctionnement de cette papèterie. Cette étude a été remise aux élus.

Le Conseil Municipal a décidé, au vu de l'étude BIOTOPE d'émettre un avis négatif en attente des conclusions de l'enquête publique à venir au titre de la loi sur l'eau.

AFFAIRE N° 12 bis	Conclusion d'un avenant n°7 à la convention passé avec la SEMCHAR pour la commercialisation du lotissement « le Solin II »	Rapporteur : M. Pépin
----------------------	--	--------------------------

La commercialisation des terrains du lotissement « le Solin II » (Z.A St Gobain) a été confiée à la SEMCHAR par une convention signée le 19 octobre 1998 et prolongée par 6 avenants. Des terrains restant à vendre, le Conseil Municipal a décidé de passer un avenant n° 7 prolongeant la convention pour 2 ans.

AFFAIRE N° 13	Création de deux emplois sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi passerelle	Rapporteur : M. Berthier
------------------	--	-----------------------------

Afin de pouvoir recruter deux jeunes dans les secteurs suivants :

- Service Communication,
- Service Culturel,

Le Conseil Municipal a décidé de créer deux emplois sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi passerelle.

Ce dispositif est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont des difficultés à trouver un **premier emploi**. Il est avant tout destiné aux communes car les périmètres d'intervention couvrent de nombreux métiers. L'Etat finance ces contrats à hauteur de 90 %. Il faut signaler que le « C.A.E passerelle » se déroule sur une **période d'une année** exclusivement, contrairement au C.A.E classique qui lui, s'effectue sur deux ans.

Ces deux recrutements interviendraient le 02 novembre 2009.

AFFAIRE N° 14	Renouvellement de la convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Relais Assistantes Maternelles.	Rapporteur : M. Gaudet
------------------	--	---------------------------

Pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M) une convention a été passée par la Ville avec la Caisse d'Allocations Familiales pour 3 ans. Celle-ci permet à la commune de bénéficier :

- d'une subvention de fonctionnement de 40 %,
- de la prestation de services « contrat-enfance ».

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

AFFAIRE N° 15	Action « Chapiteau-Loisirs » convention avec la Caisse d'Allocations Familiales	Rapporteur : M. Gaudet
------------------	--	---------------------------

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le service enfance-jeunesse a conduit en juillet 2009 une opération intitulée « Enfants, Parents, Institutions : Ensemble ! » sur le quartier Kennedy-Château Blanc. Afin d'obtenir une aide financière de 4.000 €, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

AFFAIRE N° 16	Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le Maire	Rapporteur : M. le Maire
------------------	---	-----------------------------

Conformément à l'article L 2122-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au conseil municipal des décisions prises en application par la délégation d'attributions que le conseil lui a confiée par les délibérations du 25 mars 2008, du 17 novembre 2008 et du 25 mai 2009. Il s'agit des décisions n° 63/09 à 74/09.